

## **ATELIER 7 : Le rôle et les missions des professeurs référents et des assistants pédagogiques au sein des équipes du réseau**

**Animation :** Dominique Gelin, Directrice-adjointe de l'IUFM

**Compte-rendu :** Arlette Hernandez, MIDAP 93

Selon les établissements présents, l'arrivée et la présence de ces personnels permettent d'améliorer la liaison Ecole/Collège, de favoriser la réflexion pédagogique. On note cependant une certaine difficulté d'intégration au sein des équipes.

### **1-Du coté des professeurs référents**

Leur présence au sein des équipes a permis d'introduire une réflexion pédagogique de fond en particulier sur le lien entre primaire et collège. Le questionnement sur le repérage des compétences déjà développé dans le premier degré trouve son écho au collège et tend à **remettre en question certaines pratiques pédagogiques du second degré**. Cette réflexion approfondie fait apparaître les **besoins didactiques** de certains enseignants.

Le **professeur référent** évoque parfois un **manque de légitimité** (il ne se reconnaît pas en tant que personne ressource) dans les disciplines autres que la sienne. Il se trouve parfois en difficulté dans ses échanges avec ses collègues et freine ses propositions, ou peut avoir le sentiment de ne pas trouver sa place.

On notera une **interrogation** partagée par les chefs d'établissement et les IPR sur le recrutement des référents. Pour certains d'entre eux se pose assez clairement la question de leurs **compétences professionnelles** au regard du profil de poste.

➤ **Le professeur référent 1<sup>er</sup> degré** prend une place spécifique. L'apport de ses compétences complémentaires à celles des professeurs 2<sup>nd</sup> degré permet d'accentuer la **liaison 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré**. Toutefois, ce rapprochement provoque parfois un « véritable choc des cultures ».

De manière générale, l'exploitation des résultats aux évaluations proposés par le logiciel J'ADE est optimisée. La **mise en place** des **groupes de besoins** ou **groupes de compétences** en est facilitée.

Le référent 1<sup>er</sup> degré joue souvent un rôle important dans la **formalisation des PPRE**.

#### ➤ **La formation : un besoin exprimé**

Les **IPR** ont un **rôle** important d'appui et d'accompagnement en particulier dans le plan de formation des établissements.

Les demandes de **stage en aide négociée** pourraient être augmentées. Il semble que la communication sur l'offre de construction de ces stages ait été insuffisante. Certains attendaient que des propositions « kits prêts à l'emploi » leur soient faites. La démarche pour solliciter ce type de formation ne semble pas avoir été suffisamment connue ; la surcharge de certains chefs d'établissements est parfois un frein à la formalisation de demandes.

Les professeurs référents peuvent être une aide au chef d'établissement pour **l'élaboration du plan de formation**

Une interrogation se manifeste sur la volonté des certains professeurs de **participer au mouvement** à l'issue de la première année. Cette éventualité renvoyant à la perte éventuelle de compétences difficiles à retrouver sur un autre profil et également du maintien sur certains postes de personnels pouvant difficilement assumer les actions à conduire.

➤ **Des modalités nouvelles**

La présence des professeurs référents permet de mettre en place des dispositifs pédagogiques répondant mieux aux besoins des élèves (heures disponibles et compétences professionnelles particulières) et permettent de libérer du temps de concertation pour les autres enseignants. Ils peuvent prendre en charge une classe (ou plusieurs), intervenir sur des dispositifs spécifiques, assurer la coordination des études, du service des assistants pédagogiques...

Cette première année de mise en œuvre a été l'occasion de **temps importants de réunions**. Ce volume aura permis d'avancer, de réfléchir, d'organiser. Il devrait être moins nécessaire lorsque la dynamique se sera faite jour et que les possibles auront été explorés. Ce qui peut avoir été perçu comme une perte de temps était vraisemblablement nécessaire toutefois il faut « se centrer sur l'essentiel, sur l'action ».

La modalité **co-intervention**, assez fréquemment citée, devra être **interrogée**. D'un point de vue organisationnel son avantage semble acquis alors que sa pertinence d'un point de vue pédagogique fait débat.

Comment est organisé ce temps en commun pour les intervenants, quels objectifs sont définis, comment se régule l'intervention pour une personnalisation des réponses pédagogiques en fonction des élèves ?

Il semble que cette modalité d'intervention ait été découverte par nombres d'enseignants qui avaient rarement eu auparavant l'occasion d'accueillir un adulte sur leur cours. Lorsque les freins à cette mise en œuvre ont été levés, l'expérimentation sur cette première année permettra d'aller plus loin.

Actuellement « deux adultes travaillent ensemble, interviennent ensemble, en parlent » ; la réflexion sur ce temps d'enseignement est nécessaire. Il faudra aussi s'interroger sur l'amont et l'aval.

## **2-Du côté des assistants pédagogiques**

Les **arrivées échelonnées** n'ont pas favorisé dans certains établissements une réflexion sur l'utilisation des moyens (humains et horaires) de façon globale.

Lorsque les assistants pédagogiques sont recrutés, leur **niveau de formation** leur permet de trouver une **place solide** au sein des équipes. Souvent futurs enseignants, ils perçoivent bien les enjeux du dispositif RAR. Ils prennent souvent en charge les études que certains enseignants ne souhaitent plus assurer

Leur **intervention** auprès des élèves semble **plus aisée** (guidée par des enseignants) sur des **stratégies 1<sup>er</sup> degré** que sur le second degré.

Ils sont toutefois **démunis** par rapport à d'éventuelles interventions auprès d'**élèves en très grande difficulté** ou au **comportement perturbant**. La **formation** de ces personnels semble **indispensable**.

### **Le questionnement sur les missions pédagogiques qui leur sont confiées :**

Si la **co-intervention** dans les classes et sur les études montre la continuité entre le temps de classe et le hors temps d'enseignement, elle demande aussi clarification des rôles de chacun.

Se pose aussi la question des **limites pédagogiques** si l'assistant pédagogique est en **responsabilité d'un groupe d'élèves**, dans un lieu distant de l'enseignant.

La **coordination** des assistants pédagogiques, nécessaire, doit trouver des **modalités** claires.